

BURKINA FASO

AGENCE NATIONALE DE L'AVIATION CIVILE



**GUIDE RELATIF AU FORMAT MONDIAL DE
COMPTE RENDU (GRF) DE L'ETAT DE
SURFACE DES PISTES**

Code : POR04-GUI-01-A


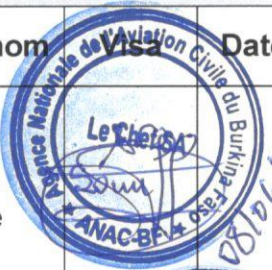


	GUIDE	Code : POR04-GUI-01-A
	Format mondial de compte rendu (GRF) de l'état de surface des pistes	Date : 26/05/2020
		Page 2 sur 26

Tableau d'approbation

MAITRISE DU DOCUMENT				
Acteurs				Diffusion
Rôle	Fonction	Nom Prénom	Date	
REDACTION	Chef SA	SOMA Arsène	 08/06/2020	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Version électronique <ul style="list-style-type: none"> - Tout Inspecteur - IGQSS - DANAS - CID ▪ Version papier (Voir Liste de diffusion contrôlée)
VERIFICATION	IGQSS	SIA Lawankilia		
APPROBATION	Directeur Général	TRAORE Azakaria		
HISTORIQUE DES MODIFICATIONS				
Version	Date	Justification		
A	Mai 2020	Création		

	GUIDE	Code : POR04-GUI-01-A
	Format mondial de compte rendu (GRF) de l'état de surface des pistes	Date : 26/05/2020
		Page 3 sur 26

Liste de diffusion

Numéro de copie	Destinataire	Format
01	Directeur Général ANAC	P
02	Délégué aux Activités Aéronautiques Nationales	P
03	Représentant de l'ASECNA auprès du Burkina Faso	P
04	Compagnies aériennes	P
00	Chef Cellule Informatique et Documentation	P

Observations :

P : Format papier

E : Format électronique

N00 : Numéro de la version neutre pour large diffusion

00 : Version originale de référence



	GUIDE	Code : POR04-GUI-01-A
	Format mondial de compte rendu (GRF) de l'état de surface des pistes	Date : 26/05/2020
		Page 4 sur 26

Tableau des révisions

Version	Date de la version	Motif de la révision
A	26 mai 2020	-

\$

	GUIDE	Code : POR04-GUI-01-A
	Format mondial de compte rendu (GRF) de l'état de surface des pistes	Date : 26/05/2020
		Page 5 sur 26

Table des matières

Tableau d'approbation	2
Liste de diffusion	3
Tableau des révisions	4
Table des matières	5
Liste des tableaux	6
Avant-propos	7
Chapitre 1 : Introduction	8
1.1 Objet	8
1.2 Applicabilité	8
1.3 Références et exigences législatives et réglementaires	8
1.4 Abréviations	9
1.5 Responsabilités des parties prenantes dans la mise en œuvre du GRF	9
1.6 Diffusion de l'information sur l'état de surface des pistes	10
Chapitre 2 : Mise en œuvre du format GRF au Burkina Faso	11
2.1 Généralités	11
2.2 Conditions de la surface de la piste	11
2.3 Descripteurs de l'état de surface des pistes	13
2.4 Matrice d'évaluation de l'état de piste (RCAM)	13
2.5 Code d'état de surface de piste (RWYCC)	15
2.6 Rapport sur l'état des pistes (RCR)	16
2.7 Déclassement / surclassement du RWYCC	21
2.7.1 Critères d'évaluation pour un déclassement	21
2.7.2 Critères d'évaluation pour un surclassement	23
Annexe A – Processus décisionnel pour un contaminant unique	24
Annexe B – Cadre pour un programme de formation	25



	GUIDE	Code : POR04-GUI-01-A
	Format mondial de compte rendu (GRF) de l'état de surface des pistes	Date : 26/05/2020
		Page 6 sur 26

Liste des tableaux

Tableau 1 : Matrice d'évaluation de l'état des pistes (RCAM)	14
Tableau 2 : Attribution d'un code d'état de la piste (RWYCC)	15
Tableau 3 : Pourcentage de couverture pour les contaminants	18
Tableau 4 : Évaluation de l'épaisseur du contaminant	19
Tableau 5 : Corrélation entre les codes d'état de la piste et les comptes rendus de pilotes	21

\$

	GUIDE	Code : POR04-GUI-01-A
	Format mondial de compte rendu (GRF) de l'état de surface des pistes	Date : 26/05/2020
		Page 7 sur 26

Avant-propos

Les performances et les limitations opérationnelles des avions à l'atterrissage et au décollage dépendent fortement de l'état de surface des pistes, lequel peut être sévèrement dégradé entre autres par les conditions météorologiques défavorables.

Afin d'établir de manière objective le lien entre les performances d'un avion et les renseignements sur l'état des pistes, et de réduire le nombre d'incidents et d'accidents de sortie de piste à l'échelle mondiale, l'Organisation de l'Aviation Civile Internationale (OACI) a élaboré une nouvelle méthodologie harmonisée pour l'évaluation et le report de l'état de surface des pistes. La méthode se nomme Global Reporting Format (GRF) (Cadre général de présentation des rapports), et la date d'application fixée par l'OACI est le 5 novembre 2020.

La méthode GRF nécessite que l'exploitant d'aérodrome évalue les conditions de la surface des pistes chaque fois que l'on y observe de l'eau, de la neige, de la neige fondante, de la glace ou du givre. Cette évaluation permet de produire un code d'état de surface de piste (Runway Condition Code [RWYCC]) et une description de la surface de la piste que l'équipage de conduite peut utiliser pour calculer les performances d'un avion. Le RWYCC reflète la capacité de freinage prévue en fonction des conditions de la surface. Grâce à ces renseignements, les équipages de conduite peuvent déterminer la distance d'atterrissage d'un avion en fonction des conditions actuelles et des renseignements relatifs aux performances fournies par le constructeur de l'avion. En l'absence d'un RWYCC, les pilotes consultent le compte rendu des conditions de la surface de la piste pour déterminer les performances prévues à l'atterrissage.

Les équipages de conduite utilisent des descripteurs de l'état de la surface de la piste (type et épaisseur de la contamination) pour déterminer les performances prévues de leur avion au décollage.

En prévision de la date cible du 5 novembre 2020 pour la mise en œuvre de la méthode GRF, l'Agence Nationale de l'Aviation Civile du Burkina Faso a élaboré des directives pour la présentation des rapports sur l'état des pistes qui sont décrites dans le présent guide.



	GUIDE	Code : POR04-GUI-01-A
	Format mondial de compte rendu (GRF) de l'état de surface des pistes	Date : 26/05/2020
		Page 8 sur 26

Chapitre 1 : Introduction

1.1 Objet

Le présent document donne des orientations pour la mise en œuvre au Burkina Faso du format GRF (Global Reporting Format, ou Cadre général de présentation des rapports) de l'Organisation de l'Aviation Civile Internationale (OACI) pour la présentation de rapports sur l'état des pistes. Il doit être mis à la disposition de l'industrie de l'aviation aux fins de la communication de renseignements sur la sécurité des vols.


1.2 Applicabilité

Le présent document s'applique aux exploitants d'aérodromes, aux services de circulation aérienne (ATS), aux services de l'information aéronautique (AIS), aux inspecteurs de l'aviation civile burkinabés ayant des responsabilités en matière de certification et de surveillance de la sécurité de l'aviation civile.

1.3 Références et exigences législatives et réglementaires

- Loi n°013-2019/AN du 30 avril 2019 portant Code de l'Aviation Civile au Burkina Faso, Livre III ;
- Annexe 14 de l'OACI Aérodromes, Vol I conception et exploitation technique des aérodromes ;
- Annexe 15 de l'OACI, Services d'information aéronautique ;
- Doc 9981 Procédure pour les services de navigation aérienne – Aérodromes ;
- RAF 14.1 Conception et exploitation technique des aérodromes ;
- Doc 10066 Procédure pour les services de navigation aérienne – Gestion de l'information aéronautique ;



	GUIDE	Code : POR04-GUI-01-A
	Format mondial de compte rendu (GRF) de l'état de surface des pistes	Date : 26/05/2020
		Page 9 sur 26

1.4 Abréviations

Les abréviations suivantes s'appliquent aux fins du présent guide et de tout autre document (formulaire, fiche, etc.) qui y sera rattaché :

AIREP : Compte rendu en vol (Air report) ;

AIS : Services de l'information aéronautique (Aeronautical Information Services) ;

ANAC : Agence Nationale de l'Aviation Civile ;

ATS : Services de la circulation aérienne (Air Traffic Services) ;

CPDLC : communications entre contrôleur et pilote par liaison de données (Controller Pilot Data Link Communications) ;

GRF : Format mondial de compte rendu (Global Reporting Format) ;

OACI : Organisation de l'aviation civile internationale ;

RCAM : Matrice d'évaluation de l'état de piste (Runway Condition Assessment Matrix) ;

RCR : Compte rendu de l'état de la surface de piste (Runway Condition Report) ;

RWY : Piste (Runway) ;

RWYCC : Code d'état de surface de piste (Runway Condition Code).


UTC : Temps Universel coordonné

1.5 Responsabilités des parties prenantes dans la mise en œuvre du GRF

L'évaluation, la communication et l'utilisation des données impliquent plusieurs acteurs à savoir : les exploitants d'aérodrome, les services de la circulation aérienne, les services de l'information aéronautique, les exploitants aériens et les constructeurs d'avions.

Les **exploitants d'aérodromes** évaluent les conditions de surface des pistes,

[Signature]

	GUIDE	Code : POR04-GUI-01-A
	Format mondial de compte rendu (GRF) de l'état de surface des pistes	Date : 26/05/2020
		Page 10 sur 26

y compris les contaminants, pour chaque tiers de piste et les reportent au moyen d'un rapport uniforme sur l'état des pistes (RCR).

Les **services de circulation aérienne (ATS)** transmettent les informations reçues via le RCR et / ou les comptes rendus spéciaux en vol (AIREP) aux utilisateurs finaux (communications vocales, CPDLC,...).

Les **services de l'information aéronautique (AIS)** fournissent les informations reçues dans le RCR aux utilisateurs finaux.


Les **exploitants aériens** utilisent les informations conjointement avec les données de performances fournies par les constructeurs d'aéronefs pour déterminer si les opérations d'atterrissage ou de décollage peuvent être effectuées en toute sécurité. Aussi, les pilotes font part de leur ressenti de freinage à l'atterrissage par le biais des Air Reports (AIREP), et ces informations sont directement confrontées au code établi par les aéroports selon la matrice RCAM.

Les **constructeurs d'avions** fournissent les données de performance nécessaires dans le manuel de vol des avions.

1.6 Diffusion de l'information sur l'état de surface des pistes

Lorsque la piste est entièrement ou partiellement contaminée par de l'eau stagnante, le rapport sur l'état des pistes devrait être diffusé via les services AIS et ATS. Lorsque la piste est mouillée sans que ce soit en raison de la présence d'eau stagnante, l'information évaluée devrait être diffusée au moyen du rapport sur l'état des pistes via l'ATS seulement.

\$ \$

	GUIDE	Code : POR04-GUI-01-A
	Format mondial de compte rendu (GRF) de l'état de surface des pistes	Date : 26/05/2020
		Page 11 sur 26

Chapitre 2 : Mise en œuvre du format GRF au Burkina Faso

2.1 Généralités

Le Global Reporting Format (GRF) est fondé sur cinq (05) éléments fondamentaux :

- les conditions de la surface de la piste ;
- les descripteurs de la surface de la piste ;
- la matrice d'évaluation de l'état de piste (RCAM) ;
- le code d'état de surface de piste (RWYCC) ;
- le rapport sur l'état des pistes (RCR).

2.2 Conditions de la surface de la piste

Il existe quatre (04) conditions de surface de piste.

a- Piste sèche

Une piste est considérée comme sèche si sa surface est exempte d'humidité visible et n'est pas contaminée dans la zone destinée à être utilisée. Le RWYCC pour une piste sèche est 6 (Cf. Tableau 2).

Une surface sèche doit être rapportée uniquement lorsqu'il est nécessaire de signaler les conditions sur un ou plusieurs des tiers. Une surface sèche sera rapportée lorsque ce rapport est le dernier, le rapport final clôturant une période au cours de laquelle la piste a été contaminée.

b- Piste mouillée

Une piste est considérée comme mouillée si sa surface est couverte de toute humidité ou eau visible de 3 mm d'épaisseur ou moins. Si plus de 25% de la surface est mouillée, son RWYCC est 5.

L'évaluation des pistes mouillées ne nécessite pas nécessairement

[Signature]

	GUIDE	Code : POR04-GUI-01-A
	Format mondial de compte rendu (GRF) de l'état de surface des pistes	Date : 26/05/2020
		Page 12 sur 26

l'observation directe de toutes les surfaces de la chaussée touchées. Des preuves crédibles de conditions humides telles que la réception d'information signalant la pluie à l'aéroport peuvent être utilisées pour justifier l'attribution de RWYCC « mouillée ».

c- Piste mouillée glissante

Une piste mouillée peut être glissante lorsqu'il a été déterminé que les caractéristiques de frottement de la surface d'une partie importante de la piste se sont dégradées. Certains facteurs contribuant à ces conditions incluent l'accumulation de caoutchouc, les défauts de rainure / usure ou des textures (micro / macro) de la chaussée. Si plus de 25% de la surface est mouillée glissante, son RWYCC est 3. Les méthodes permettant de déterminer si une piste est mouillée glissante peuvent inclure des mesures de frottement, une observation par le personnel de maintenance des aérodromes, des comptes rendus répétés des pilotes et une analyse des performances de freinage de l'avion indiquant un frottement inférieure aux normes.

d- Piste contaminée

Piste contaminée – Eau stagnante

Toute eau dont l'épaisseur est supérieure à 3 mm sur la piste est signalée « EAU STAGNANTE ». Le RWYCC pour Eau stagnante est 2.

Piste contaminée – autres contaminants

La boue, les cendres, le sable et les huiles sont également des exemples de contaminants à communiquer. Cependant, les données disponibles de l'impact sur les performances des aéronefs sont insuffisantes. Par conséquent, les RWYCC ne sont pas communiqués pour ces contaminants – ils sont plutôt signalés dans la session des observations en langage clair du RCR (Cf. paragraphe 2.7, alinéa b), point 7).

Les cendres, les huiles, le sable et le caoutchouc doivent être communiqués sans l'épaisseur mesurée, tandis que l'épaisseur mesurée doit être indiquée pour la boue.

Une exception est la contamination par le caoutchouc, pour laquelle les données en service indiquent qu'une hypothèse de RWYCC 3 rétablit les



	GUIDE	Code : POR04-GUI-01-A
	Format mondial de compte rendu (GRF) de l'état de surface des pistes	Date : 26/05/2020
		Page 13 sur 26

marges de performance habituelles.

2.3 Descripteurs de l'état de surface des pistes

Les descripteurs de l'état de surface des pistes sont :

- Neige compactée ;
- Neige sèche ;
- Gel ;
- Glace ;
- Neige fondante ;
- Eau stagnante ;
- Glace mouillée ; et
- Neige mouillée.

Pour le cas spécifique du Burkina Faso, l'eau stagnante est le seul descripteur *de l'état de surface des pistes à considérer.*

Ces descripteurs de l'état de surface des piste, l'épaisseur du contaminant et la température de la surface de la piste (à défaut, la température à l'extérieur), sont des variables qui peuvent affecter le code d'état de piste (RWYCC).

2.4 Matrice d'évaluation de l'état de piste (RCAM)

La matrice d'évaluation de l'état de piste (RCAM) est un outil à utiliser pour évaluer l'état de la surface des pistes. Ce n'est pas un document autonome et elle doit être utilisée en conformité avec les procédures connexes, qui comportent deux parties principales :

- critères d'évaluation ;
- critères d'évaluation pour déclassement.


\$ ✍

	GUIDE	Code : POR04-GUI-01-A
	Format mondial de compte rendu (GRF) de l'état de surface des pistes	Date : 26/05/2020
		Page 14 sur 26

Tableau 1 : Matrice d'évaluation de l'état des pistes (RCAM)

Matrice d'évaluation de l'état des pistes (RCAM)			
Critères d'évaluation		Critères d'évaluation pour déclassement	
RWYCC	Description de la surface des pistes	Observation sur la décélération de l'avion ou sur la maîtrise en direction	Rapport consultatif du pilote sur l'efficacité du freinage
6	SÈCHE	---	---
5	<ul style="list-style-type: none"> • GEL • MOUILLÉE (la surface de piste est couverte de toute humidité visible ou d'eau d'une épaisseur inférieure à 3 mm) <p>Épaisseur inférieure à 3 mm :</p> <ul style="list-style-type: none"> • NEIGE FONDANTE • NEIGE SÈCHE • NEIGE MOUILLÉE 	La décélération au freinage est normale compte tenu de l'effort de freinage exercé sur les roues ET la maîtrise en direction est normale.	BONNE
4	<p>Température extérieure de -15 °C et moins :</p> <ul style="list-style-type: none"> • NEIGE COMPACTÉE 	La décélération au freinage OU la maîtrise en direction se situe entre bonne et moyenne.	BONNE À MOYENNE
3	<ul style="list-style-type: none"> • MOUILLÉE (piste « mouillée glissante ») • NEIGE SÈCHE ou NEIGE MOUILLÉE (toute épaisseur) SUR NEIGE COMPACTÉE <p>Épaisseur 3 mm et plus :</p> <ul style="list-style-type: none"> • NEIGE SÈCHE • NEIGE MOUILLÉE <p>Température de l'air supérieure à -15 °C :</p> <ul style="list-style-type: none"> • NEIGE COMPACTÉE 	La décélération au freinage est sensiblement réduite compte tenu de l'effort de freinage exercé sur les roues OU la maîtrise en direction est sensiblement réduite.	MOYENNE
2	<p>Épaisseur de l'eau ou de la neige fondante de 3 mm et plus :</p> <ul style="list-style-type: none"> • EAU STAGNANTE • NEIGE FONDANTE 	La décélération au freinage OU la maîtrise en direction se situe entre moyenne et médiocre.	MOYENNE À MÉDIOCRE
1	<ul style="list-style-type: none"> • GLACE 	La décélération au freinage est nettement réduite compte tenu de l'effort de freinage exercé sur les roues OU la maîtrise en direction est nettement réduite.	MÉDIOCRE
0	<ul style="list-style-type: none"> • GLACE MOUILLÉE • EAU SUR NEIGE COMPACTÉE • NEIGE SÈCHE ou NEIGE MOUILLÉE SUR GLACE 	La décélération au freinage est minime à inexistante compte tenu de l'effort de freinage exercé sur les roues OU la maîtrise en direction est incertaine.	INFÉRIEURE À MÉDIOCRE

\$ JH

	GUIDE	Code : POR04-GUI-01-A
	Format mondial de compte rendu (GRF) de l'état de surface des pistes	Date : 26/05/2020
		Page 15 sur 26

2.5 Code d'état de surface de piste (RWYCC)

Le RWYCC est un chiffre qui décrit l'état de la surface d'une piste et qui doit être utilisé dans le RCR. Il traduit la capacité de freinage sur les pistes en fonction de l'état de la surface. Sur la base de cette information, l'équipage de conduite peut calculer la distance d'arrêt nécessaire d'un aéronef en approche dans les conditions dominantes d'après les renseignements de performance fournis par l'avionneur. Il est à noter que le RWYCC ne sert pas à déterminer les performances de l'avion au décollage.

Le RWYCC est évalué pour chaque tiers de la piste. Si une zone de 25 % ou moins de 25 % d'un tiers de piste est mouillée ou couverte d'un contaminant, il faudra communiquer un RWYCC 6.

Si la répartition du contaminant n'est pas uniforme, l'endroit de l'aire qui est mouillée ou couverte par le contaminant est décrit dans la partie observations en langage clair de la section conscience de la situation du rapport sur l'état des pistes.

Si plusieurs contaminants sont présents là où la couverture totale est supérieure à 25 % mais qu'aucun contaminant distinct ne couvre plus de 25 % de tout tiers de piste, le RWYCC est fondé sur le jugement du personnel formé, qui considère quel contaminant est le plus susceptible d'être sur le chemin de l'avion et quelle sera son incidence sur les performances dudit avion.

Le RWYCC est déterminé en utilisant le Tableau 2.

Tableau 2 : Attribution d'un code d'état de la piste (RWYCC)

<i>Description d'état de la piste</i>	<i>Code d'état de la piste (RWYCC)</i>
SÈCHE	6
MOUILLÉE (surface de la piste couverte de toute humidité ou eau visible jusqu'à et y compris 3 mm d'épaisseur)	5
MOUILLÉE (piste "mouillée glissante")	3
EAU STAGNANTE (plus de 3 mm d'épaisseur)	2

	GUIDE	Code : POR04-GUI-01-A
	Format mondial de compte rendu (GRF) de l'état de surface des pistes	Date : 26/05/2020
		Page 16 sur 26

Les variables qui, dans le tableau précédent, peuvent affecter le code d'état de la piste sont :

- le type de contaminant ;
- l'épaisseur du contaminant ;
- la température extérieure. La température de la surface de la piste, si elle est disponible, devrait être utilisée de préférence.

2.6 Rapport sur l'état des pistes (RCR)

Le RCR a été spécialement conçu pour rendre compte de l'état de surface des pistes de manière normalisée et s'harmoniser avec les renseignements sur les performances des avions qu'utilisent les pilotes.

Le RCR comprend deux sections :

- Section calcul des performances des avions ; et
- Section conscience de la situation sur l'état de surface des pistes, des voies de circulation et des aires de stationnement.

a- Section calcul des performances

La section calcul des performances de l'avion est un chapelet d'informations groupé séparé par une espace « » et s'achève par un retour et deux interlignes « = ». Cela sert à distinguer la section calcul des performances de l'avion de la section suivante conscience de la situation ou de la section suivante calcul des performances de l'avion concernant une autre piste.

L'information à fournir dans cette section se compose des éléments suivants :

1. **Indicateur d'emplacement d'aérodrome (obligatoire)** : Indicateur d'emplacement OACI à quatre lettres, conformément aux dispositions du Doc 7910, Indicateurs d'emplacement.
 - Format : nnnn
 - Exemple : DFFD

2. **Date et heure de l'évaluation (obligatoire)** : date et heure (UTC) à laquelle l'évaluation a été effectuée par le personnel formé.
 - Format : MMDDhhmm
 - Exemple : **05261211**




	GUIDE	Code : POR04-GUI-01-A
	Format mondial de compte rendu (GRF) de l'état de surface des pistes	Date : 26/05/2020
		Page 17 sur 26

3. **Numéro d'identification de piste le plus bas** (*obligatoire*) : un numéro à deux ou trois caractères identifiant la piste pour laquelle l'évaluation est réalisée et communiquée.

- Format : nn[L] or nn[C] or nn[R]
- Exemple 1 : 04
- Exemple 2 : 04L

4. **Code d'état de la piste pour chaque tiers de piste** (*obligatoire*) : nombre d'un seul chiffre identifiant le RWYCC évalué pour chaque tiers de piste. Les codes sont communiqués en un groupe de trois caractères séparés par un « / » pour chaque tiers. La direction pour l'indication des tiers de piste sera la direction vue depuis le numéro d'identification le plus bas.

- Format : n/n/n
- Exemple : 5/5/2

NB : Lorsque l'ATS communique à l'équipage de conduite des informations sur l'état de la surface des pistes, on fait toutefois référence aux sections dans l'ordre première, deuxième et troisième partie de la piste. La première partie désigne toujours le premier tiers de la piste tel que vu dans la direction de l'atterrissage ou du décollage.

5. **Pourcentage de couverture de contaminant pour chaque tiers de piste** (*conditionnelle, n'est pas communiquée pour un tiers de piste si celui-ci est sec ou couvert à moins de 10 %.*) : un nombre identifiant la couverture en pourcentage. Les pourcentages doivent être communiqués dans un groupe de caractères pouvant comprendre jusqu'à 9 caractères séparés par un « / » pour chaque tiers de piste.

- Format : [n]nn/[n]nn/[n]nn
- Exemple : 25/50/100

NR/50/100 si le contaminant couvre moins de 10 % du premier tiers



	GUIDE	Code : POR04-GUI-01-A
	Format mondial de compte rendu (GRF) de l'état de surface des pistes	Date : 26/05/2020
		Page 18 sur 26

Avec une répartition inégale des contaminants, l'information supplémentaire doit être fournie dans la partie observations en langage clair de la section conscience de la situation du rapport sur l'état des pistes. Lorsque c'est possible, un texte normalisé devrait être utilisé.

Note.— S'il n'y a pas de renseignements à indiquer, insérer "NR" à l'endroit approprié dans le message pour indiquer à l'utilisateur qu'il n'existe pas d'information (/NR/).

L'évaluation de la couverture du contaminant est fondée sur une répartition égale dans les tiers de piste, en utilisant les orientations du Tableau 3 :

Tableau 3 : Pourcentage de couverture pour les contaminants

<i>Pourcentage évalué</i>	<i>Pourcentage communiqué</i>
10 – 25	25
26 – 50	50
51 – 75	75
76 – 100	100

6. **Épaisseur des contaminants** pour chaque tiers de piste (conditionnelle. Elle est communiquée pour EAU STAGNANTE, ...) : un numéro à deux ou trois chiffres représentant l'épaisseur évaluée (en mm) du contaminant pour chaque tiers de piste.

- Format : [n]nn/[n]nn/[n]nn
- Exemple : 04/06/12

Lorsque l'épaisseur des contaminants varie de façon significative sur un tiers de piste, des renseignements supplémentaires doivent être fournis dans la partie observations en langage clair de la section conscience de la situation du rapport sur l'état des pistes.

~~✗~~ ✗


	GUIDE	Code : POR04-GUI-01-A
	Format mondial de compte rendu (GRF) de l'état de surface des pistes	Date : 26/05/2020
		Page 19 sur 26

Tableau 4 : Évaluation de l'épaisseur du contaminant

Contaminant	Valeurs valables à communiquer	Changement significatif
EAU STAGNANTE	04, puis valeur évaluée	3 mm jusqu'à et y compris 15 mm

7. **Description de l'état de chaque tiers de piste** (obligatoire) : inscrire en lettres capitales en employant les termes indiqués au § 2.9.5 de l'Annexe 14, Volume I. Le type d'état est signalé en utilisant l'une des descriptions types d'état suivantes pour chaque tiers de piste, ceux-ci étant séparés par une barre oblique « / ». (SECHE, EAU STAGNANTE, MOUILLEE, etc.).

- Format : nnnn/nnnn/nnnn
- Exemple : MOUILLEE/MOUILLEE/MOUILLEE

8. **Largeur de la piste à laquelle les RWYCC s'appliquent** si elle est inférieure à la largeur publiée (conditionnelle) : Il s'agit du numéro à deux chiffres représentant la largeur de piste déblayée, en mètres.

- Format : nn
- Exemple : 30

Si la largeur de piste déblayée n'est pas symétrique par rapport à l'axe, des informations supplémentaires doivent être fournies dans la partie observations en langage clair de la section conscience de la situation du rapport sur l'état des pistes.

b- Section conscience de la situation


Tous les messages de la section conscience de la situation se terminent par un point final. Cela permet de distinguer le message des messages ultérieurs.

1. **Longueur réduite de piste** : Cette information est conditionnelle lorsqu'un NOTAM a été publié avec un nouvel ensemble de distances déclarées affectant la LDA.

	GUIDE	Code : POR04-GUI-01-A
	Format mondial de compte rendu (GRF) de l'état de surface des pistes	Date : 26/05/2020
		Page 20 sur 26

- Format : Texte fixe normalisé
 - RWY nn [L] or nn [C] or nn [R] LDA RÉDUITE À [n]nnn
 - Exemple : RWY 22L LDA RÉDUITE À 1450.
2. **Sable non adhérent sur la piste** (conditionnelle) :
- Format : RWY nn[L] or nn[C] or nn[R] SABLE NON ADHÉRENT
 - Exemple : RWY 22 SABLE NON ADHÉRENT.
3. **Traitement chimique sur la piste** (obligatoire) :
- Format : RWY nn[L] or nn[C] or nn[R] TRAITÉE CHIMIQUEMENT
 - Exemple : RWY 04 TRAITÉE CHIMIQUEMENT.
4. **État des voies de circulation** (optionnelle) :
- Format : TWY [nn]n MÉDIOCRE
 - Exemple : TWY B MÉDIOCRE.
5. **État des aires de trafic** (optionnelle) :
- Format : AIRE DE TRAFIC [nnnn] MÉDIOCRE
 - Exemple : AIRE DE TRAFIC CIV1 MÉDIOCRE.
6. **Utilisation approuvée et publiée par l'État du coefficient de frottement mesuré** (optionnelle) :
- Format : [Format et procédures connexes établis par l'État]
 - Exemple : [Fonction du format et des procédures connexes établis par l'État].
7. **Observations en langage clair** utilisant seulement des caractères acceptables en lettres capitales (optionnelle) :
- Format : Combinaison de caractères acceptables dans laquelle l'utilisation d'un point final « . » indique la fin du message..

JJ

	GUIDE	Code : POR04-GUI-01-A
	Format mondial de compte rendu (GRF) de l'état de surface des pistes	Date : 26/05/2020
		Page 21 sur 26

- Caractères acceptables : A B C D E F G H I J K L M N O P Q R S T U V
W X Y Z 0 1 2 3 4 5 6 7 8 9 / [barre oblique] « . » [point] « » [espace]

2.7 Déclassement / surclassement du RWYCC

2.7.1 Critères d'évaluation pour un déclassement

On établit d'abord le RWYCC à l'aide du Tableau 2.

L'exploitant d'aérodrome devrait envisager de déclasser un RWYCC quand les mesures du coefficient de frottement (si elles sont disponibles), les rapports de pilote ou d'autres observations révèlent que la surface de la piste est plus glissante que ce qu'indique le RWYCC établi au préalable.

Le RWYCC devrait être déclassé de façon appropriée en tenant compte de tous les moyens disponibles d'évaluation de la glissance de la piste, y compris les critères figurant dans le Tableau 5.

Tableau 5 : Corrélation entre les codes d'état de la piste et les comptes rendus de pilotes

<i>Compte rendu de pilote sur l'efficacité du freinage sur la piste</i>	<i>Description</i>	<i>Code d'état de la piste (RWYCC)</i>
S. O.		6
BONNE	La décélération au freinage est normale compte tenu de l'effort de freinage exercé sur les roues ET la maîtrise en direction est normale.	5
BONNE À MOYENNE	La décélération au freinage OU la maîtrise en direction se situe entre bonne et moyenne.	4
MOYENNE	La décélération au freinage est sensiblement réduite compte tenu de l'effort de freinage exercé sur les roues OU la maîtrise en direction est sensiblement réduite	3

[Signature]

	GUIDE	Code : POR04-GUI-01-A
	Format mondial de compte rendu (GRF) de l'état de surface des pistes	Date : 26/05/2020
		Page 22 sur 26

<i>Compte rendu de pilote sur l'efficacité du freinage sur la piste</i>	<i>Description</i>	<i>Code d'état de la piste (RWYCC)</i>
MOYENNE À MÉDIOCRE	La décélération au freinage OU la maîtrise en direction se situe entre moyenne et médiocre.	2
MÉDIOCRE	La décélération au freinage est nettement réduite compte tenu de l'effort de freinage exercé sur les roues OU la maîtrise en direction est nettement réduite.	1
INFÉRIEURE À MÉDIOCRE	La décélération au freinage est minimale à inexistante compte tenu de l'effort de freinage exercé sur les roues OU la maîtrise en direction est incertaine.	0


Les comptes rendus de pilotes sur l'efficacité du freinage sur la piste, s'il y en a, devraient être pris en compte comme faisant partie du processus de suivi continu, en utilisant le principe suivant :

- a) un compte rendu de pilote sur l'efficacité du freinage sur la piste est pris en considération à des fins de déclassement ;
- b) un compte rendu de pilote sur l'efficacité du freinage sur la piste ne peut servir à un surclassement que s'il est utilisé en combinaison avec d'autres renseignements qui soutiennent un tel surclassement.

Deux comptes rendus de pilotes consécutifs signalant une efficacité du freinage MÉDIOCRE sur la piste déclencheront une évaluation si un RWYCC de 2 ou mieux a été attribué.

Si un pilote a signalé une efficacité du freinage sur la piste INFÉRIEURE À MÉDIOCRE, il faut diffuser l'information, faire une nouvelle évaluation et envisager la suspension de toutes les opérations sur cette piste.



	GUIDE	Code : POR04-GUI-01-A
	Format mondial de compte rendu (GRF) de l'état de surface des pistes	Date : 26/05/2020
		Page 23 sur 26

2.7.2 Critères d'évaluation pour un surclassement

Un RWYCC 5, 4, 3 ou 2 attribué ne sera pas porté à un rang supérieur (surclassement).

Un RWYCC 1 ou 0 attribué peut être surclassé en utilisant les procédures ci-après :

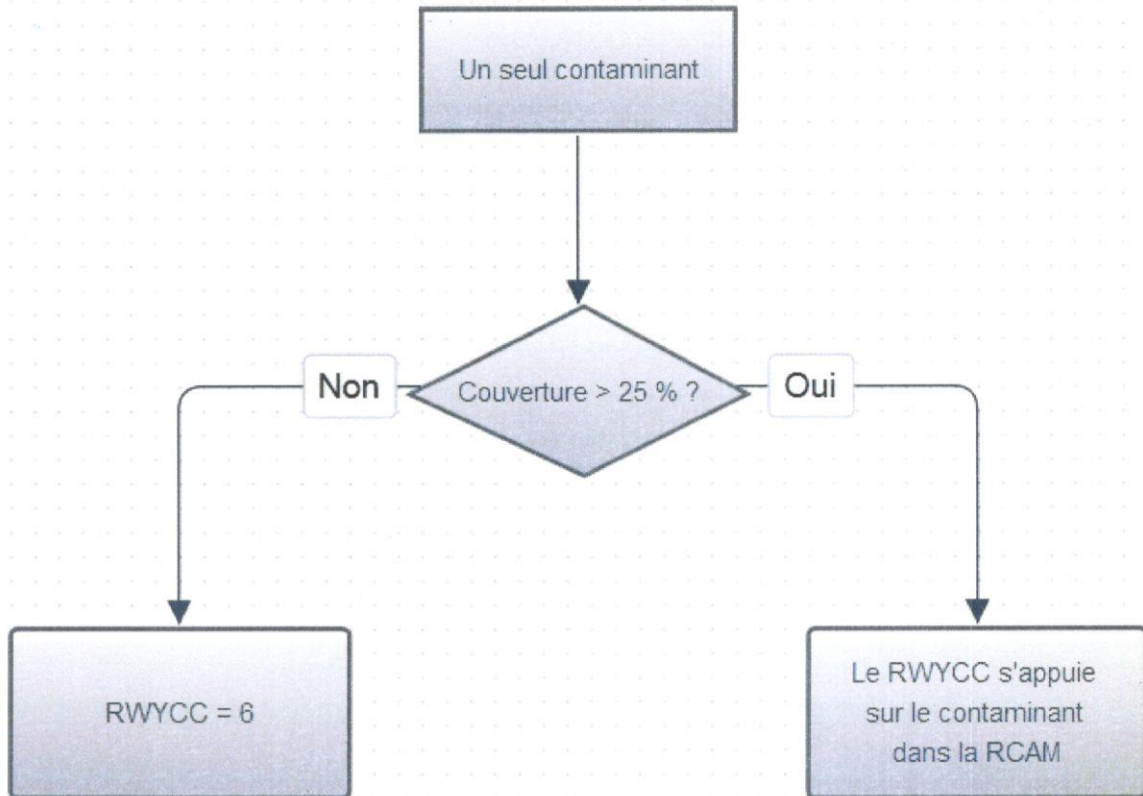
- si un dispositif de mesure approuvé par l'État est adéquatement utilisé et étalonné, et si toutes les autres observations appuient l'idée d'un RWYCC supérieur tel qu'estimé par du personnel formé ;
- la décision de surclasser un RWYCC 1 ou 0 ne peut être fondée sur une seule méthode d'évaluation. Tous les moyens disponibles d'évaluation de la glissance d'une piste doivent être utilisés pour appuyer la décision ;
- lorsque le RWYCC 1 ou 0 est surclassé, la surface de la piste est évaluée fréquemment durant la période où le RWYCC supérieur est en vigueur pour s'assurer que l'état de la surface de la piste ne se détériore pas au-dessous du code attribué ;
- les variables qui peuvent être prises en compte dans l'évaluation pouvant avoir une incidence sur l'état de la surface de la piste sont, entre autres :
 - toutes situations de précipitations ;
 - des températures changeantes ;
 - les effets du vent ;
 - la fréquence d'utilisation de la piste ;
 - le type d'avion utilisant la piste.

Si un sablage ou d'autres traitements de la piste sont utilisés pour appuyer le surclassement, la surface de la piste est évaluée fréquemment pour s'assurer de l'efficacité continue du traitement.




	GUIDE	Code : POR04-GUI-01-A
	Format mondial de compte rendu (GRF) de l'état de surface des pistes	Date : 26/05/2020
		Page 24 sur 26

Annexe A – Processus décisionnel pour un contaminant unique



Handwritten signature

	GUIDE	Code : POR04-GUI-01-A
	Format mondial de compte rendu (GRF) de l'état de surface des pistes	Date : 26/05/2020
		Page 25 sur 26

Annexe B – Cadre pour un programme de formation

Les programmes de formation sur les comptes rendus de l'état de surface des pistes destinés aux exploitants d'aérodrome, aux services AIS, ATS et aux pilotes sont des éléments cruciaux pour la sécurité des pistes. Pour assurer le respect des procédures et un niveau de compétence approprié du personnel, les éléments énumérés ci-après devraient être pris en compte dans l'établissement de tels programmes.

a. Contexte du format général de compte rendu de l'état de surface des pistes

b. Eléments fondamentaux du GRF

- Compte rendu d'état de piste (RCR)
- Matrice d'évaluation de l'état des pistes (RCAM)
- Codes d'état des pistes (RWYCC)
- Condition de la surface des pistes : Piste sèche, Piste mouillée, Piste mouillée et glissante, Piste contaminée
- Descripteurs de l'état de la surface des pistes


c. Évaluation de l'état de la surface de la piste

- Situations exigeant une évaluation de la surface de la piste
- Étapes à suivre pour mener une évaluation
- Définition des contaminants
- Renseignements à inclure
- Évaluation par tiers de piste
- Changements majeurs

d. Matrice d'évaluation de l'état des pistes (RCAM)

- Composantes de la RCAM ;
- Critères pour établir un RWYCC :
 - Nature et épaisseur du contaminant ;



	GUIDE	Code : POR04-GUI-01-A
	Format mondial de compte rendu (GRF) de l'état de surface des pistes	Date : 26/05/2020
		Page 26 sur 26

- Température (ambiante en comparaison avec celle en surface) ;
- Pourcentage de couverture (couverture de 25 % ou moins, RWYCC = 6) ;
- Critères de déclassement ;
- Critères de surclassement ;
- Critères pour déterminer le RWYCC en présence de deux contaminants.

e. Rapport de l'état de surface des pistes

- Format
- Période de validité

f. Documents et archives

